

District électoral de Lanark, par le décès de l'honorable John Alexander Stewart, député de ce district.

District électoral de Jacques-Cartier, par le décès de David-Arthur Lafortune, député de ce district.

District électoral de Mégantic, par l'acceptation d'une fonction rétribuée par la couronne, par Lucien Turcotte Pacaud, député de ce district.

District électoral d'Halifax, représenté par Edward Blackadder, écuyer, décédé.

District électoral de Gloucester, représenté par Onésiphore Turgeon qui a accepté une fonction rétribuée par la couronne.

Et que ledit directeur général des élections avait en conséquence convoqué de nouveau les électeurs de ces circonscriptions respectives.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer les honorables députés que lorsque la Chambre s'est aujourd'hui rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement. Afin de prévenir toute erreur, j'en ai obtenu le texte, qui se lit ainsi:

Honorables messieurs du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue au moment de la reprise de vos travaux parlementaires. Depuis la dernière session, il m'a été donné de visiter des régions de l'Ouest canadien que je ne connaissais pas encore, et même le lointain territoire du Yukon. Son Excellence lady Bing et moi, nous conserverons longtemps le souvenir de l'accueil chaleureux dont nous avons partout été l'objet.

Il est satisfaisant de constater que, en dépit du fléchissement des affaires dans le monde entier à la suite de la grande guerre, le Canada a retrouvé une grande partie de son ancienne prospérité.

Comme indices du progrès réalisé, notons le développement des échanges, la diminution du chômage depuis l'hiver dernier, et le rétablissement de notre cours monétaire au pair de celui de la République voisine. La situation économique des pays européens est une source d'embarras pour tous. Il va falloir que l'état des choses s'améliore notablement en Europe avant que nous puissions compter sur un complet rétablissement de la confiance dans les cercles financiers au Canada. Au reste, le Dominion a grandement raison de se féliciter du progrès accompli, et des signes avant-coureurs d'un regain de prospérité.

Le ministère s'est préoccupé de nous obtenir les conditions les plus favorables pour l'admission de nos produits sur les marchés étrangers. Il a été conclu des traités de commerce entre la France et le Canada et entre l'Italie et le Canada. Vous serez appelés à ratifier ces conventions.

Depuis la session dernière, un décret du conseil adopté sous l'empire d'une loi de 1919 et de ses amendements, a constitué un bureau de direction qui est désigné le Bureau de direction de la compagnie du chemin de fer National canadien, lequel se trouve chargé de la direction et de l'exploitation des diverses lignes dont se compose le réseau, et aussi de la marine marchande du

[M. l'Orateur.]

gouvernement canadien. On s'occupe de fusionner aussi rapidement que possible les divers éléments du réseau. On compte que l'effet sera de permettre de tirer meilleur parti du réseau tout en diminuant les frais de son exploitation.

On s'est plaint que la fusion de compagnies d'armateurs et de propriétaires de navires opérant sur les Grands lacs avait réagi défavorablement sur les tarifs de fret et d'assurance du grain et de manière à priver la classe agricole d'une grande partie des avantages sur lesquels elle pouvait compter, et, en outre, avait été nuisible aux intérêts des ports canadiens. Une commission royale a été chargée de conduire une enquête sur ce sujet et de faire rapport.

Il vous sera soumis un projet de loi tendant à protéger les intérêts des consommateurs et des producteurs contre un relèvement excessif des prix ou une restriction injuste du commerce par le moyen de coalitions, de monopoles, de trusts ou de mergers.

Par suite d'une convention intervenue entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et les ministres du gouvernement canadien, la loi régissant le débarquement des bestiaux importés en Grande-Bretagne a été modifiée par le gouvernement anglais. De toutes parts, on se réjouit de la levée ainsi opérée de l'embargo sur le bétail canadien entrant dans le Royaume-Uni. Les perspectives d'avenir du commerce de notre bétail sur pied s'en trouvent sensiblement améliorées, et le rétablissement d'un commerce profitable avec la Grande-Bretagne devrait en résulter.

Etant donné la situation généralement défavorable de notre agriculture dans beaucoup de parties du Canada, malgré les récoltes plus abondantes de l'an dernier, il y aurait lieu de nommer un comité spécial autorisé à proposer des solutions et chargé de se renseigner à l'égard de diverses questions agricoles, comme celle du mélange des grains dans les éleveurs de tête de ligne qui sont propriété particulière, celle du placement des produits agricoles, celle du développement de l'industrie de l'élevage et des moyens de diversifier l'agriculture canadienne.

Mes ministres ont fait une étude sérieuse des mesures à prendre pour attirer vers notre pays un plus fort courant d'émigrants en vue de l'exploitation de nos vastes étendues de terres colonisables. En Grande-Bretagne, comme aux Etats-Unis, on a recours plus énergiquement à la réclame, aux moyens de publicité, et cette campagne, suivant que les circonstances le demanderont, sera poursuivie en d'autres pays d'où nous pouvons compter obtenir des colons acceptables; à d'autres égards aussi, le champ d'activité du département de l'immigration et de la colonisation a été élargi.

L'époque pour la révision de la loi des banques, qui doit se faire tous les dix ans, étant arrivée, une mesure vous sera soumise à cette fin. Le dernier recensement décennal est terminé de date récente et il y aurait lieu de remanier la représentation des provinces à la Chambre des communes, comme l'exige la loi de l'Amérique britannique du Nord. Un projet de loi sur le sujet, vous sera soumis. Comme le discours du trône l'annonçait à l'ouverture de la dernière session, une conférence postale avec les Etats-Unis a été convoquée à Ottawa, au mois de décembre dernier. Les conclusions de cette conférence ont été incorporées dans les articles de la nouvelle convention postale en vigueur depuis le premier janvier; il est satisfaisant de noter que des arrangements ont été conclus non seulement pour l'extension et l'amélioration du service postal international, mais aussi pour l'expédition, en passant par les Etats-Unis, de colis transmis du Canada à destination du pays de l'Amérique du Sud.

Le gouvernement français a gracieusement offert au gouvernement canadien un terrain de deux cent cinquante acres sur le plateau de Vimy, pour servir d'emplacement au monument commémoratif que le Canada